

## **Annexe 0 : Définitions**

**Campagne culturale** : la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante ou une période de douze mois choisie par l'exploitant. Cette période vaut pour toute l'exploitation et est identique pour le plan de fumure et le cahier d'enregistrement.

**Ilôt cultural** : un îlot cultural est constitué d'un regroupement de parcelles contiguës, entières ou partielles, homogène du point de vue de la culture, de l'histoire culturale (successions de cultures et apports de fertilisants) et de la nature du terrain.

**Bilan azoté** : effectuer le bilan azoté consiste à raisonner les apports afin d'assurer **l'équilibre** d'azote entre les **entrées** (reliquat du précédent, apports par le sol, l'eau d'irrigation, les fertilisants...) et les **sorties** (besoins de la culture, l'azote présent dans le sol en fin de bilan...), tout en minimisant les pertes. Ce raisonnement permet **l'écriture opérationnelle du bilan azoté** servant à calculer la dose d'azote à apporter à la culture.

**Ouverture du bilan** : Le terme « ouverture du bilan » désigne la date de début de la partie de cycle cultural considérée. L'ouverture du bilan est le plus souvent effectuée soit au moment du semis/plantation, soit en sortie d'hiver à la reprise de la végétation.

**Dose plafond** : On parle de dose plafond quand la quantité d'azote prévisionnelle est exprimée, et plafonnée, par unité de surface (ex : 60 unités d'azote par hectare pour la culture du Tournesol).

**Dose pivot** : On parle de dose pivot quand la quantité d'azote prévisionnelle est exprimée en fonction du rendement (ex : 3,7 unités d'azote par quintal de blé).

**Dose balai** : c'est la dose prévisionnelle d'azote, exprimée en unités d'azote par hectare, à utiliser pour les cultures qui ne font pas l'objet de fiches dans l'arrêté. Cette dose a été fixée à 210 U d'azote/ha.

**Outils de pilotage** : Il s'agit d'outils techniques validés permettant l'ajustement, en cours de campagne, de la dose totale d'azote. Exemples : PILazo®, N-Tester, Héliotest...

**Rendement prévisionnel** : C'est le rendement à utiliser pour le calcul prévisionnel de la dose d'azote. Il est égal à la moyenne des rendements obtenus pour la culture sur l'exploitation (3 années parmi les 5 dernières, en enlevant les 2 valeurs extrêmes).

**Rendement de référence** : En l'absence de référence sur l'exploitation, et seulement par défaut, le calcul prévisionnel de la dose d'azote se fait à partir du rendement de référence. Pour la campagne 2012-2013, les rendements de référence repris à l'annexe 11 ont été établis « à dire d'expert ».

**Plan prévisionnel de fumure (PPF)** : Document dans lequel est porté, pour chaque ilôt cultural, la méthode du raisonnement *a priori* de la fertilisation de la culture. Il doit avoir été établi, selon le cas, à l'ouverture du bilan, au moment du semis/plantation ou en sortie d'hiver à la reprise de la végétation.

**Cahier d'enregistrement des pratiques (CE)** : Document dans lequel doit être porté, au fil de l'eau, chaque épandage de fertilisant azoté (organique et/ou minéral).